

Guide des parents 2021-2022

Surveillance du midi



**École Plein-Soleil
50, rue de Toulouse
Candiac, Québec
J5R 0G6**

**Service de la surveillance du midi
514-380-8899 poste 4159**

**Horaire du midi
11h21 à 12h44**

1. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 1.1 L'inscription est officielle lorsque le parent a remis la fiche d'inscription dûment complétée.
Important: Si un numéro de téléphone ou une adresse indiqués sur la fiche d'inscription changent en cours d'année, en informer immédiatement par écrit le service de la surveillance du midi et l'école.
- 1.2 Le service de surveillance du midi fait partie intégrante de l'école, c'est pourquoi, les règles de vie qui sont en vigueur à l'école s'appliquent aussi en tout temps à ce service.
- 1.3 Un enfant peut être expulsé du service par la direction, s'il ne respecte pas le code de vie de l'école ou si les frais de surveillance ne sont pas acquittés.
- 1.4 Les dates d'ouverture et de fermeture du service de la surveillance du midi sont les mêmes que les jours de classe réguliers. Lors des journées pédagogiques, le service n'est pas offert.
- 1.5 L'absence pour maladie, vacances ou toute autre raison, n'entraîne pas une réduction des frais.

2. LA TARIFICATION

2. La tarification pour l'année est de 2.45\$ par jour par enfant. Ce montant est payable en trois versements soit :
 - Août à décembre : 15 octobre
 - Janvier à mars : 15 janvier
 - Avril à mai : 15 avril

- 2.1 La facture doit être payée dans les 30 jours de calendrier qui suivent la date de facturation.
- 2.2 Tous les chèques doivent être libellés au nom du Centre de service scolaire des Grandes-Seigneuries. (CSDGS)
- 2.4 Veuillez insérer votre chèque dans une enveloppe identifiée au nom de votre enfant pour le service de la surveillance du midi.
- 2.5 Des reçus d'impôt vous seront remis au plus tard la dernière journée du mois de février. Ils seront émis au nom de la personne qui signe les chèques ou qui fait les paiements par internet.
- 2.6 Pour retirer un enfant du service de la surveillance du midi en cours d'année, nous désirons recevoir un courriel, 10 jours ouvrables avant la date de départ.

3. ENCADREMENT ET RÈGLEMENT DE CONFLIT

- 3.1 Tout enfant inscrit au service du midi devra se conformer au code de vie de l'école.
- Un parent qui désire discuter d'un problème concernant son enfant doit s'adresser à la technicienne du service de garde au 514-380-8899 poste 4159.
- Nous communiquerons avec le parent dont l'enfant présente une problématique au niveau du comportement et pouvant affecter le déroulement de la période du midi, afin de trouver des moyens de rétablir la situation. L'enfant pourra se voir refuser l'accès au service du midi temporairement ou définitivement s'il ne respecte pas le code de vie.
- Dans tous les cas, la suspension est décidée par la direction de l'école.
- 3.2 Une technicienne en éducation spécialisée sera présente le midi afin d'accompagner l'équipe et les enfants dans la gestion des conflits.

4. LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS

4.1 Pour assurer une surveillance adéquate des enfants, nous demandons aux parents de nous informer par courriel au sdg.pleinsoleil@csgs.ac.ca dans les cas suivants :

- Si un enfant doit s'absenter du service de la surveillance du midi.
- Lorsqu'un parent désire que son enfant reçoive un médicament à l'heure du dîner, il doit remplir le formulaire d'autorisation pour l'administration du médicament.
- Prenez note que les médicaments sans ordonnance ne pourront être remis aux enfants par les surveillantes.

IMPORTANT-IMPORTANT-IMPORTANT-IMPORTANT

4.2 Puisque plusieurs élèves de notre école ont des allergies aux arachides et aux noix nous vous demandons votre collaboration pour ne pas en envoyer à vos enfants.

Le CLSC Kateri demande votre collaboration, veuillez **NE PAS** inclure de la nourriture contenant des dérivés de noix dans les collations de vos enfants.

Les parents doivent prévenir la responsable de la surveillance du midi pour les nouveaux cas d'allergie ou de maladie contagieuse.

Technicienne du service de garde : 514-380-8899 #4159

5. LES REPAS

5.1 La période du dîner a lieu de 11h21 à 12h44.

5.2 Votre enfant fera partie d'un groupe et sera supervisé par une surveillante.

5.3 Les élèves du préscolaire, première et deuxième année dînent au premier dîner de 11h21 à 12h05 et ils participent à une période de jeux extérieur par la suite.

- 5.4 Les élèves de troisième, quatrième, cinquième et sixième année dînent au deuxième dîner de 12h05 à 12h44 et débutent par une période de jeux extérieur de 11h21 à 12h05.
- 5.5 Ne disposant pas de four micro-onde pour réchauffer les repas, votre enfant devra apporter son dîner dans un « thermos » pour les repas chauds. Nous encourageons l'utilisation des blocs réfrigérants afin de conserver la fraîcheur des aliments.
- 5.6 Nous favorisons une saine alimentation donc les aliments sucrés tel que les barres de chocolat, les croustilles, les boissons gazeuses et les bonbons ne sont pas acceptés à moins d'une activité spéciale.

Traiteur

Un service de traiteur est également disponible. Veuillez s.v.p. consulter le site INTERNET de l'école pour connaître leurs coordonnées.